



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 1514

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations portées par les associations, structures et familles en charge de personnes ou d'enfants handicapés mentaux. La loi du 11 février 2005 a posé le principe d'une accessibilité universelle et fixé une échéance pour y parvenir : 2015. Mais, souligne par exemple l'Association des parents d'enfants inadaptés (APEI) du Valenciennois, « aucune action nationale n'a été menée pour les personnes handicapées mentales ». Les attentes concernent aussi bien l'adaptation de l'information aux besoins de ces personnes que l'effort de sensibilisation de l'opinion publique, l'accession à un épanouissement dans la vie sociale (sport, culture, loisirs...). Il lui demande quelle suite le Gouvernement entend donner à la nécessité d'un point d'étape concerté sur ces enjeux et ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1514

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4435